

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 avril 2009 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

Victor Mainville District 1

Jean-Pierre Pariseau District 2

Gabriel D. Latour District 3

Gary Quenneville District 4

André Lamarche District 5

Nicole Durand District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

RÉSOLUTION NO. 2009-141

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*QUE le Conseil appuie les démarches entreprises par un citoyen de Sainte-Adèle, Monsieur François Doyon, **afin de revoir le mode de taxation basé sur la richesse foncière et établir dès lors un autre mode d'imposition pour les contribuables municipaux du Québec pour répondre davantage aux attentes des municipalités et***

des contribuables en matière d'imposition municipale.
